

Congrégation, a daigné approuver les résolutions des Eminen-
tissimes Pères et a ordonné en outre de publier ce décret, no-
n obstant toutes choses contraires.

L. † S.

M. Cardinal RAMPOLLA.

† D., Archevêque de Séleucie,

Assesseur du Saint-Office.

(*Acta Apostolicae Sedis*, 7 juillet 1913).

COMMENT CULTIVER LA PIÉTÉ CHEZ LES ENFANTS ?

 EST dès les premières années qu'il faut former les
enfants aux habitudes et aux exercices de piété. On
ne fait bien que ce qu'on a appris à faire dans sa
jeunesse. Ici, nombre de préjugés sont à réformer. Beaucoup
de parents s'imaginent faussement que la piété n'est pas pos-
sible à leurs enfants, ou qu'elle est faite pour leurs filles et
non pour leurs fils, ou qu'il suffit de leur donner de la religion
et peu ou point de piété. Nous protestons énergiquement contre
ces erreurs. La piété est utile à tous les âges de la vie, et c'est
surtout quand on est jeune qu'il faut s'y habituer. L'usage
immo léré des pratiques pieuses est, dans la jeunesse, un tra-
vers si peu fréquent, qu'il mérite à peine d'être redouté, et
quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, les jeunes gens se perdent,
non par excès de religion, mais par l'abandon précoce des
habitudes de piété qui revêtaient leurs premières années d'in-
nocence, de charme et d'éclat. Et puis, n'est-il pas absurde
d'élever dans la même famille, sous le même toit, côte à côte,
des filles qui sont pieuses et des fils qui ne sont pas même
chrétiens ? Est ce que la religion n'est pas bonne pour les
frères autant que pour les soeurs ? Est-ce que les garçons,
avec leurs ardentes passions, avec leur vie en plein air, avec
les périls qui les attendent, n'ont pas absolument besoin d'être
façonnés de bonne heure aux saintes disciplines de la piété
catholique ? Parce que les enfants ne sont destinés ni au cloître